

Un film au bénéfice de la Chaîne des Mères

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **43 (1955)**

Heft 831

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-268564>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Un film au bénéfice de la

Chaîne des Mères

La Chaîne des mères, que nous avions recommandée à nos lectrices à plus d'une reprise, se propose comme but, on s'en souvient : d'apporter une aide matérielle et morale en participant à la reconstruction de foyers dévastés par la guerre. Elle groupe des mères, non seulement pour cette action d'entraide, non seulement en soutenant des actions ou des institutions qui viennent au secours des enfants, mais en créant un climat de paix susceptible d'éviter le retour des drames de guerre.

Afin de recueillir des fonds qui lui sont nécessaires, ainsi qu'au « Village de l'Espérance », la Chaîne des mères organise, le 20 novembre, à 10 h. du matin, au Cinéma Rialto (place Cornavin), une séance cinématographique ou sera présenté :

LA PORTE DE L'ENFER

Film japonais en Eastmancolor
Grand prix du Festival de Cannes
Prix des places : fr. 2,50 et 3,—

(suite de la page 1)

encore proposée à la ratification.

La Convention sur l'égalité de salaire pour un travail de valeur égale, convention émanant du BIT, a été soumise au Conseil fédéral, puisqu'il est membre de cette institution ; mais il n'a pas voulu signer, déclarant, dit Mme Bugnion, n'être pas en mesure « d'établir l'égalité de salaire » en Suisse, comme le prescrivait un des articles.

La Convention contre la traite des êtres humains et l'exploitation de la prostitution d'autrui, n'a pas non plus été ratifiée par nos autorités, quoique notre pays ait été à l'avant-garde autrefois, en ce domaine ; mais M. de Felice, secrétaire général de la Fédération abolitionniste, est assez optimiste. Il pense que lorsque certaines retouches, actuellement à l'étude, de quelques articles de notre Code pénal, auront été faites, la ratifica-

Femmes dans les commissions

Les femmes sont relativement nombreuses dans la commission d'experts qui vient d'être désignée pour étudier un projet d'assurance-invalidité.

Sur 43 membres, la commission compte 6 femmes : Mlles Elisabeth Nägeli (Winterthur), Francine Krebs (Neuchâtel), Emma Steiger (Zurich), qui représentent l'Alliance de sociétés féminines suisses, Mmes Lina Beck-Meyenberg (Sursee), Lotti Ruckstuhl (Wil, St-Gall), qui représentent la Ligue suisse des femmes catholiques, Mlle Marie Meyer (Zurich), déléguée de « Pro Infirmis ».

Ecole Lémania

LAUSANNE

Maturité, baccalauréats

Diplômes de commerce et de langues

Classes préparatoires
des 10 ans

tion sera rapidement obtenue.

La Suisse marque-t-elle le pas ? Reste-t-elle en marge de l'évolution moderne des autres pays, parce qu'elle n'est pas membre des Nations Unies ? Sans doute. Mais la pression morale qu'exercent ces dernières sur notre opinion publique, est très forte ; elle s'exerce aussi par les groupements privés, dont plusieurs sont affiliés aux organisations internationales représentées auprès du Conseil économique et social de l'ONU. Profiteurs de la présence parmi nous de ces organes internationaux pour persuader l'électeur suisse ; profitons, en mars prochain, de la session de la Commission de la condition de la femme, qui se tiendra à Genève, et espérons que les citoyens de notre pays se convertiront aux réformes civiques, préconisées par l'ONU, d'aussi bon cœur qu'ils collaborent à ses entreprises humanitaires, telles que le secours à l'enfance ou aux réfugiés.

Professeur Charles Knapp

Hommage neuchâtelois

Après la mort tragique, en montagne, du Dr Bersot, puis du professeur Maurice Neeser, un fidèle ami de notre cause, décédé subitement aussi, le Suffrage féminin neuchâtelois vient de faire une nouvelle perte en la personne de M. Charles Knapp, professeur de Droit civil à l'Université de Neuchâtel ; il vient d'être emporté en pleine activité, après quelques jours de souffrances.

Les avis du professeur Knapp, fort érudit dans sa branche d'enseignement, étaient très écoutés dans les commissions nationales et même internationales dont il faisait partie. Quelle aubaine, dans ces conditions, de le savoir entièrement dévoué à la cause du suffrage féminin.

Lors de la campagne de 1948 — octroi du vote communal aux femmes — il se dépensa sans compter au sein du comité de patronage et en tant que conférencier, toujours sur la brèche.

Après notre échec, il resta fidèle à la cause et le prouva lors de la votation fédérale sur la nationalité de la femme mariée, en 1953.

Il faisait partie de la commission fédérale chargée d'étudier la question et avait pris contact, à La Chaux-de-Fonds, avec le comité cantonal du S.F., qui avait établi un mémoire détaillé ; il collabora aussi, en vue de ces votations, avec M^{me} Denise Berthoud, actuellement présidente de l'Alliance de sociétés féminines suisses.

Il put donc présenter à la commission fédérale les vœux des femmes de son canton et les défendre publiquement dans des conférences préparatoires à la votation qui, on se le rappelle, aboutit à la satisfaction des femmes après 40 ans d'efforts inlassables.

Les suffragistes neuchâteloises gardent un souvenir ému à cet homme aimable, au grand cœur, d'un abord simple, gai et modeste.

A sa femme, à ses enfants, nous présentons l'expression de notre profonde sympathie.

Cl. W.

Hommage suisse

Les féministes suisses viennent de faire une très grande perte en la personne de M. Charles Knapp, professeur à la Faculté de droit de Neuchâtel, décédé subitement le 9 octobre à l'âge de 53 ans seulement. M. Knapp était en effet un de ces féministes qui ont le sens inné de l'égalité et qui l'admettent sans discussion. Il était, en outre, un féministe souriant et très serviable, prêt à se dépenser sans compter pour aider aux femmes à faire triompher leur cause.

Nous l'avions rencontré d'abord en 1948,

ce raisonnement paraît limpide, il n'a pas convaincu les instances compétentes et notre problème demeure. Mais il nous appartient de rendre hommage à un homme courageux qui, sans souci des attaques et des brimades, a demandé, jusqu'au bout, le traitement équitable des femmes dans la peine.

MARCELLE BROCHER

Présidente de l'Ass. suisse des sages-femmes

Fin juin nous quittait brusquement une suffragiste jeune encore, une fidèle abonée de notre journal qui, elle aussi, s'était consacrée à la peine des femmes.

Fille d'un médecin aux idées originales et généreuses, alors qu'elle aurait pu mener une vie facile, sans soucis, elle décida de faire carrière utile.

Ayant eu, dès son enfance, la passion des bébés, elle avait fait ses études de sage-femme infirmière, afin d'avoir l'occasion d'en soigner. C'est dans cette profession qu'elle apprit à connaître le terrible problème des femmes abandonnées avec un enfant qui s'annonce. Elle se consacra à les soigner, à les encourager, dans une maison où elles étaient accueillies, aussi longtemps que sa santé lui

au cours de la campagne de propagande pour la votation neuchâteloise sur le suffrage féminin. Appelée à parler dans des conférences publiques le même soir que lui, à La Chaux-de-Fonds et à Neuchâtel, nous avions pu nous rendre compte du soutien qu'il apportait aux femmes de son canton.

Mais c'est surtout lors de l'élaboration de la loi fédérale sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse que nous avons pu apprécier son aide. Il était membre de la Commission fédérale d'experts chargée d'élaborer le projet de loi, et il nous a constamment soutenues dans nos revendications. Il était naturellement partisan de l'égalité absolue des époux au point de vue de leur nationalité. Mais, lorsque l'opposition de la majorité de la commission a montré que nous n'arriverions pas à obtenir cette égalité, il a cherché avec nous à sauver tout ce qui était possible du principe et à obtenir, au moins pratiquement, une amélioration à la situation des femmes mariées avec un étranger : droit de conserver sa nationalité par déclaration, conditions de réintégration plus souples, possibilités pour la femme de transmettre dans certains cas sa nationalité suisse à ses enfants, et autres points de détail encore. Juriste très apprécié et très écouté par ses collègues de Suisse allemande, son appui nous a été très précieux, et les femmes qui bénéficient aujourd'hui de cette loi ne se doutent pas de ce qu'elles lui doivent...

Il était en train de préparer un commentaire du Code civil suisse qui devait être son œuvre maîtresse, et il y travaillait depuis longtemps. Cet ouvrage, annoncé par les Editions La Baconnière, n'a pas encore paru, mais nous espérons que la publication en est assez avancée pour qu'il puisse paraître encore. M. Knapp nous en avait parlé et il nous avait demandé de lui indiquer les critiques que nous faisons au régime matrimonial suisse et à la condition juridique de la femme mariée, car il voulait les étudier dans son commentaire. Là encore son esprit féministe et ouvert devait être utile à notre cause.

C'est en songeant à tout l'appui que cet homme de 53 ans aurait pu encore nous apporter dans sa carrière de juriste et d'écrivain, si brutalement interrompue, que nous pouvons mesurer la perte irréparable que nous avons faite. Nous ne pouvons qu'exprimer au nom des féministes suisses, notre profond chagrin, mais nous tenons à dire ici toute la reconnaissance que nous lui devons et à rendre hommage à sa mémoire.

Antoinette Quinche, av.

LA PEINE DES FEMMES

Dr HENRI FLOURNOY

En mai dernier est décédé le Dr Henri Flournoy, professeur chargé de cours à l'Université de Genève, médecin psychologue et psychiatre.

Ayant derrière lui une longue carrière, il était, depuis douze ans, expert neuro-psychiatre (suppléant du professeur Naville) pour les autorisations d'interruption de grossesse. C'est à ce sujet qu'il soutint pendant ses dernières années, avec des collègues, des ecclésiastiques, des juristes, de graves polémiques se rapportant à l'application de l'article 120 du Code pénal (entré en vigueur en 1942). Cet article condamne l'avortement, mais il le déclare non punissable, lorsqu'il est pratiqué, avec autorisation médicale, en vue d'écartier un danger impossible à détourner autrement et menaçant la vie de la mère ou menaçant sérieusement sa santé d'une atteinte grave et permanente.

En janvier 1954, les autorités genevoises n'ont pas confirmé le Dr Flournoy dans ses fonctions d'expert, trouvant qu'il avait interprété l'art. 120 d'une façon trop extensive. En fait, le psychologue jugeait, dans certains cas, la menace d'atteinte sérieuse à la santé assez grave pour autoriser une intervention ; d'autre part, les autorités jugeaient le nombre des avortements légaux trop grand. Il fallait le réduire et c'est à cette question des indications neuro-psychiatriques qu'on s'est attaqué, puisqu'en ce domaine, il peut toujours y avoir des contestations.

On sait pourtant que la santé peut être gravement atteinte par un choc moral, par un état d'angoisse. Toute la médecine psychosomatique, si prônée actuellement, le prouve.

La polémique qui a suivi a mis aux prises les gens qui condamnent l'avortement au nom de leurs principes religieux et les autres. Nous nous abstenons de nous engager dans la discussion, mais demandons pourtant si les gens qui condamnent sont au courant des circonstances dans lesquelles se débat telle ou telle malheureuse ?...

Le Dr Flournoy, au contraire, sentant l'iniquité de tant de situations, s'est penché avec bonté sur ces détreffées et a défendu, aussi longtemps qu'il a pu, une attitude libérale et équitable envers des êtres humains que l'injustice naturelle et sociale oblige à payer seuls pour une erreur commise à deux.

Le Dr Flournoy voyait le danger d'une réglementation draconienne : voici une femme qui s'aperçoit qu'elle est enceinte ; pour diverses raisons, la naissance d'un enfant n'est pas désirable, elle s'affole. Si elle sait que la loi n'est pas inexorable, elle court chez un médecin, elle lui décrit sa situation. Il peut alors la raisonner, lui montrer les choses sous un autre jour, la mettre en contact avec des institutions susceptibles de l'aider, il peut la convaincre, la réconcilier avec l'événement.

Sait-on au contraire qu'on n'a pas d'espoir dans la légalité, la femme fuira la consultation médicale et s'en remettra directement à une faiseuse d'anges. Celle-ci n'essayera ni de raisonner, ni de convaincre, puisque son métier, son intérêt la poussent à intervenir. Et voilà un cas nouveau qu'ignorera la statistique officielle.

La statistique clandestine, en revanche, en sera plus chargée.

Qui donc y trouve son compte ? La morale ? — Certes non.

Association suisse des femmes universitaires

Le rôle des femmes universitaires dans un monde qui change

Par une harmonie singulière, le sujet que devait présenter Mlle Claire Préaux, la conférencière et hôte d'honneur de la section de Genève, où avait lieu la 32^{me} assemblée suisse, inspira en quelque sorte tous ceux et celles qui prirent la parole au cours des diverses manifestations.

Dès le premier contact, à la généreuse réception offerte par les autorités cantonales et municipales, au foyer du Grand Théâtre, M. le Conseiller d'Etat Alfred Borel, souhaita aux déléguées suisses présentes la bienvenue et, spirituellement, exprima l'espoir que le droit aux études supérieures, comme aux professions intellectuelles leur étant acquies, la période du « Sturm und Drang » étant dépassée, les femmes universitaires n'ont plus

à lutter pour la défense de leurs intérêts professionnels. Mais dans ses remerciements, M^{me} Denise Berthoud, présidente de l'Alliance et membre du comité central des universitaires suisses, laissa entendre que tel n'est pas encore le cas. Les diplômées des universités, fort reconnaissantes des possibilités actuelles, sont conscientes toutefois de leur responsabilité dans la cité et ont encore des positions à conquérir pour jouer leur rôle.

La soirée, passée à la Galerie Muriset, était placée sous le signe de l'art. Mlle Muriset commenta sa remarquable exposition de gravures suisses. Dans ce domaine artistique, il y a « une école suisse », dont les collectionneurs du monde entier reconnaissent l'existence et la valeur. Saluons cette certitude, démontrée par un spécialiste chevronné, et songeons aux possibilités qu'elle nous offre pour la future exposition féminine.

Dès le dimanche matin, Mme Henrici, présidente suisse, poussa activement les travaux

administratifs. Les déléguées prirent congé avec regret de deux membres sortants du comité central : Mlle Alice Keller (Bâle), Dr phil. I., et Mme Edith Rehsteiner-Reiner (St-Gall), pharmacienne, et élirent, à leur place, Mlle Hedi Altherr (Bâle), ing. chim. ETH, et Mme H. Meyer-Borel (St-Gall), Dr phil. I.

Les rapports d'entraide susciteront un vif intérêt. Mme Hegg-Hoffet, qui veille au sort de nos réfugiées universitaires, mandatée par la Fédération internationale (IFUW), décrit des situations matériellement désolantes, auxquelles nos collègues de tous les pays s'efforcent d'apporter quelque allègement par des dons en espèces et en nature. Vu l'instabilité politique régnant, les réfugiées se sentent angoissées et surtout les intellectuelles, bien plus difficiles à réinstaller que les autres, aussi est-il nécessaire que la Fédération continue à occuper d'elles.

Mlle C. Zollkofler donna quelques détails sur l'aide internationale aux étudiants victi-

mes de la guerre et à laquelle l'IFUW participe également.

Après quelques instants de détente passés sur la terrasse du Palais Wilson, en face du lac ensoleillé, l'auditoire, où l'on salue la présence du vice-recteur, de Mme Schreiber-Favre, première présidente suisse, de Mlle M. Schaezel, fondatrice de la section genevoise, renforcé par de nombreux membres non délégués, se regroupa pour entendre parler du Rôle des femmes universitaires pour la promotion d'une meilleure compréhension mutuelle, dans un monde qui change. Mlle Claire Préaux, professeure à l'Université de Bruxelles, fut présentée par Mme Dr Henrici, quoiqu'elle soit bien connue parmi nous pour ses recherches archéologiques sur le monde antique et par son souci de collaboration internationale. Elle a été l'un des « leader » du séminaire international de l'IFUW au Gurten et à Genève et elle apportait, en quelque sorte, le

LE JOURNAL EST EN VENTE à Genève :

A la Librairie Payot, au Molard
et à la Librairie Jullien, au Bourg-de-Four.